

TENDE

VALLEE DES MERVEILLES

Alpes Maritimes

34

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 22 avril 1969

Propriété

Etat
Communale
Privée

Superficie

Non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

-SI vallée des Merveilles (26/10/1959)
-Parc National du Mercantour (D18/08/1979)

Autres protections au titre des sites sur la commune

-MHC église (03/03/1949)
-MHC chapelle de l'Annoiation (24/03/1950)
-MHC chapelle de la miséricorde (24/03/1950)
- MHC Chapelle de l'annonciade (13/06/2003)
-SI vallons de Castérino et de la Minière (26/10/1959)
-MHI chapelle Saint Sauveur (21/10/1986)
- MHI Terrains publics (27/11/1987)
- MHC Gravures rupestres (8/12/1989)



Photo : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Avec le «Oui» à la France en 1947, la population de Tende réalisait un formidable cadeau au pays. Les gravures des Merveilles, datant de l'Age du Bronze, sont un patrimoine inestimable et irremplaçable, ce site étant le plus important de tous ceux des Alpes (France, Italie, Suisse, Autriche). Ce sont des dizaines de milliers de gravures qui ont été recensées, leurs sens restant aussi hermétiques que controversés (publication en cours d'un catalogue en 12 volumes par H. de Lumley).

Les vallées des Merveilles et de Valmasque sont dominées par la masse imposante du Mont Bego, la montagne sacrée des gravures, d'où l'on découvre un panorama rare, couvrant les alpes du Sud, de la Plaine du Pô à la Baie des Anges. Dès le rattachement la protection de la vallée était envisagée.

Etat actuel

La quasi-totalité du site est aujourd'hui incluse en zone centrale du Parc National du Mercantour et se trouve également incluse dans des périmètres de MH inscrits et classés (terains publics et gravures rupestres). De fait, ce site est triplement protégé. Les emplacements même des gravures sont sous la surveillance permanente des gardes du parc, et une zone particulièrement riche est totalement interdite d'accès sans guide accrédité ; il est interdit de quitter les sentiers balisés dans la zone des gravures.

Ces mesures radicales visent à protéger les gravures du vandalisme, de l'ignorance et de la cupidité des 10 à 15.000 visiteurs annuels (concentrés sur trois mois). Celle du «Chef de Tribu», a dû être mise à l'abri et remplacée par une copie en résine. Outre les visites guidées, de nombreux panneaux d'informations ont été installés, dans un souci de sensibilisation du public.

Le site est presque exempt de trace humaine, hormis les refuges et bergeries. Comme dans tous les massifs montagneux fréquentés se posent les problèmes liés au respect du milieu naturel (flore, faune, coexistence des troupeaux, ...) et à la gestion des déchets apportés par le public.

La focalisation sur les gravures des Merveilles fait cependant un peu oublier celles de Fontanalba, le très beau Vallon de Valmasque et la richesse des formes et modelés glaciaires présents sur le site, ou encore le magnifique panorama au sommet du Mont Bégo. Les vallons à gravures de Vallauretta sont inscrits.

Observations

Le Musée des Merveilles à Tende, dans la vallée de la Roya, complète utilement une visite du site ; certains originaux de gravures y sont exposés.

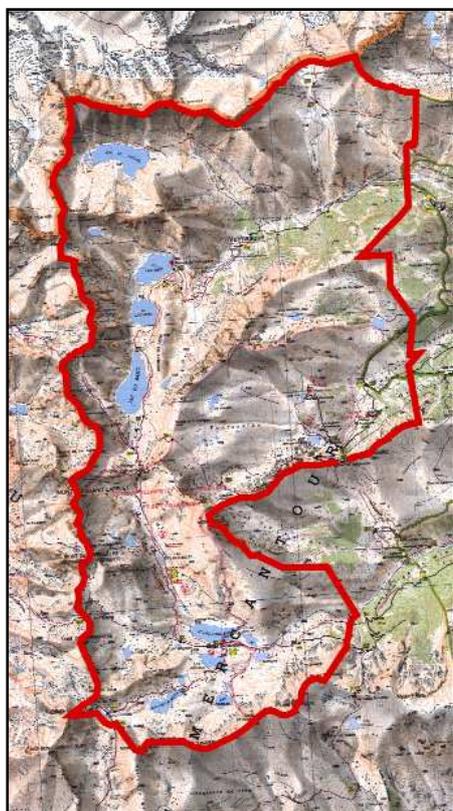
LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

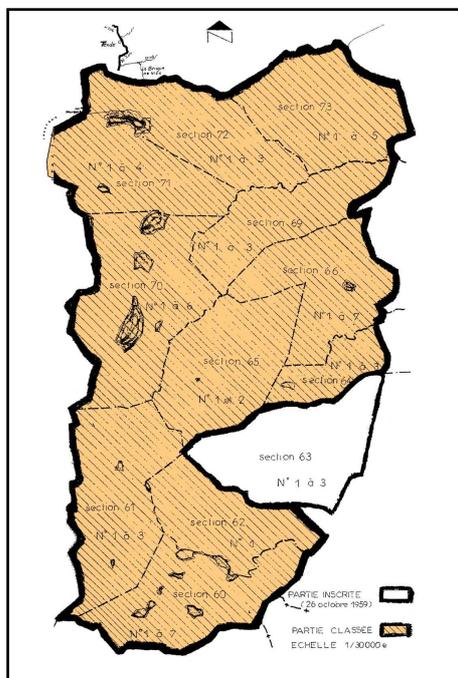
Cf. Arrêté du 22 avril 1969.

Cadastre actuel :

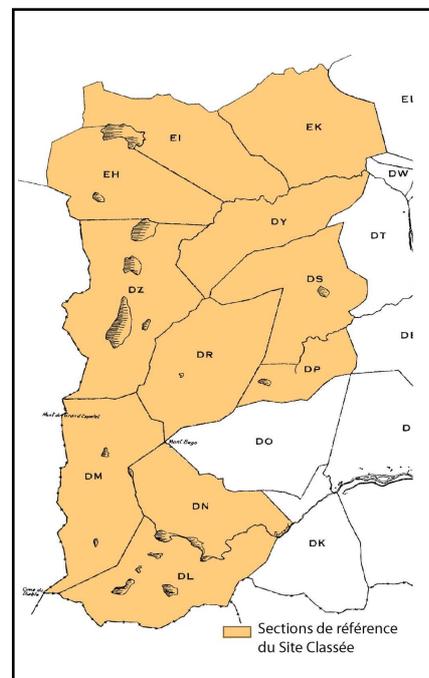
Sections EH, EI, EK, DL, DM, DN, DP, DR, DS, DY, DZ.



Source : IGN - scan25



CADASTRE ANCIEN



CADASTRE ACTUEL

Périmètre du Site Classé



SITUATION

 Périmètre du Site Classé

Juillet 2007